

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-34

### Séance du 31 Mai 2024

Date de convocation : 27/05/2024 L'an 2024, le 31 Mai à 9h30, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 09/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 12/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 09/17  
Pouvoirs : 3/17  
Excusés : 5/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme DARIES ; M. BRUN ;  
Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. FLEISCH ; Mme  
LEVASSEUR ; MME SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. OREAL à M. GARNAUD et  
Mme MAUDUIT à Mme SERRA.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. PIERRE ; M. MUSSARD et  
Mme BECARD.

**Tome 1 - N°24-34 - OBJET : Adhésions aux lots n° 1 et 2 de la Convention de Service d'Achat Centralisé relative à l'accord-cadre n°2023-R036 « Fourniture de services opérés de Télécommunications » passé par le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH).**

Par délibération n° 22-90 du 14 octobre 2022, le Conseil d'Administration du C.C.A.S a autorisé l'adhésion aux marchés passés par le RESAH pour les services de télécommunications pour les lots suivants :

- Téléphonie fixe, VPN, internet et services opérés complémentaires ;
- Téléphonie mobile, IoT, Machine to Machine, Services opérés complémentaires.

Les marchés arrivant à échéance le 31 juillet 2024, le RESAH procède actuellement aux renouvellements de ces marchés.

Compte tenu de la qualité des offres du RESAH sur ces services, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'adhérer au renouvellement de ces 2 lots.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent l'adhésion aux lots n° 1 et 2 de l'accord-cadre n° 2023-R036 « Fourniture de services opérés de Télécommunications et prestations associées » tel que présenté ci-dessus, et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la Convention de Service d'Achat Centralisé ainsi que tout document relatif à la mise en place de cette prestation. Les membres présents signent la délibération.

Compte tenu de la réduction importante des coûts obtenue grâce aux offres précédentes du RESAH, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'adhérer au renouvellement de ces 2 lots.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent l'adhésion aux lots n° 1 et 2 de l'accord-cadre n° 2023-R036 « Fourniture de services opérés de Télécommunications et prestations associées » tel que présenté ci-dessus, et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la Convention de Service d'Achat Centralisé ainsi que tout document relatif à la mise en place de cette prestation. Les membres présents signent la délibération.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation

**La Vice-Présidente,**



**Rachel MOUSSOUNI**